

A PLUS E-BUSINESS

12

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

DURÉE DE BLOCAGE DE 5 ANS MINIMUM POUVANT ALLER JUSQU'À 7 ANS MAXIMUM SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT JUSQU'AU 31/12/2019)



A PLUS FINANCE



L'innovation dans la gestion

A PLUS E-BUSINESS 12

LES POINTS CLÉS D'UN MONDE QUI CHANGE

- La filière numérique représente près de 4% du PIB en France en 2010 et participe à 25% de sa croissance.
- Elle génère plus de 1 million d'emplois.
- L'investissement dans l'Internet est rentable : 1 euro investi génère 2 euros de marge opérationnelle.
- Chaque euro investi dans le marketing en ligne rapporte 2,5 euros de bénéfices.
- Pour la première fois, les dépenses publicitaires sur le web vont dépasser celles de la presse en 2012⁽¹⁾.

Le e-business est maintenant arrivé à un stade de maturité tel qu'il est totalement intégré au développement économique et aux modèles de croissance des entreprises.

Le FCPI A PLUS E-BUSINESS 12 a donc pour objectif de financer toutes les sociétés innovantes qui contribuent et profitent de ce nouvel écosystème.

4^{ème} FCPI consacré à l'investissement dans la filière numérique, A PLUS E-BUSINESS 12 bénéficie d'une équipe de gestion dédiée qui appuie son expertise sur plusieurs dizaines d'investissements déjà réalisés dans ce domaine.



DYNAMIQUE DE LA FILIÈRE NUMÉRIQUE

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les performances passées du secteur du e-business ne préjugent pas de ses performances futures et l'évolution de la performance du fonds pourrait s'éloigner de celle de ce secteur. Par ailleurs, la croissance de l'ensemble du secteur du e-business ne préjuge en rien de la croissance et de la performance de chacune des sociétés cibles composant le fonds. Il existe en outre un risque lié à l'investissement en PME innovantes en phase de développement : les PME Eligibles, de par leur taille restreinte et leur caractère innovant peuvent être particulièrement sensibles aux évolutions négatives de la conjoncture économique.

Par essence la filière du numérique porte l'innovation dans ses gènes. Ecosystème propriétaire d'une génération, il est depuis plus de 10 ans le moteur d'une dynamique pour la création d'entreprises sans commune mesure depuis la fin des trente glorieuses. C'est la résultante de business modèles rapides à développer et surtout peu consommateurs de fonds propres.

A PLUS E-BUSINESS 12 entend couvrir l'ensemble de l'écosystème à travers une sélection rigoureuse de PME en phase de développement.

Les entreprises issues de ce secteur bénéficient le plus souvent d'une dynamique importante, basée sur des styles de management modernes. L'enthousiasme et l'expertise des entrepreneurs sont également des caractéristiques récurrentes qui résultent le plus souvent d'une expérience solide de l'économie internet.

Deux types d'entreprises innovantes pour une même filière

LES PME QUI FONT L'ÉCOSYSTÈME

- Développeurs et éditeurs de logiciels
- Solutions d'infrastructures numériques (cloud computing,...)
- Fabricants de matériels spécialisés



LE CLOUD COMPUTING

- Offre de gain de productivité et optimisation des coûts grâce à la délocalisation des services informatiques (stockage, logiciels,...).
- 68 milliards de dollars en 2010⁽³⁾.
- Marché fragmenté avec beaucoup d'acteurs en développement.
- Business modèles infrastructures avec une récurrence de cash flow.
- Fort levier de croissance pour l'économie numérique.

LES PME DONT L'ÉCOSYSTÈME EST LEUR BUSINESS

- E-commerce
- Applications mobiles
- E-services (bases de données, marketing, publicité,...)



LE E-COMMERCE EN FRANCE EN 2011⁽²⁾

- 27 milliards de chiffre d'affaires en augmentation de 18% par rapport à 2010.
- Nombre de transactions en ligne en augmentation de 20% sur un an.
- Lissage des flux qui ne dépendent plus des périodes « spéciales » (soldes, Noël,...).

La filière numérique est toujours en mutation et déjà de grandes tendances se dessinent

En 2012 le nombre de téléphones et de tablettes dépassera celui des ordinateurs personnels traditionnels en termes de volumes produits selon le cabinet IDC.

Les utilisateurs d'écrans nomades devraient également pour la première fois dépenser plus pour acheter des applications mobiles (85 milliards de téléchargements sont attendus dans le monde en 2012^[3]) que pour des programmes pour ordinateurs.

Les frontières entre commerce en ligne et commerce traditionnel vont considérablement s'estomper pour offrir une expérience d'achat globale d'un canal à l'autre. Les marques de distribution commencent déjà à développer les offres de « drive » (achat en ligne et retrait en magasin) tout en déployant bornes et tablettes en magasin comme outils d'aide à la vente. A l'inverse les acteurs purement numériques vont proposer de plus en plus de relais physiques pour optimiser les échanges et les relations clients.

Les séniors (« silver surfer ») deviennent des utilisateurs de plus en plus réguliers et sont un levier de croissance de l'industrie tant pour le e-commerce que pour les services.

Les PME sélectionnées par A PLUS E-BUSINESS 12 viseront à profiter de ces nouvelles tendances.



Fiscalité

Cet investissement, impliquant un risque de perte en capital et une durée de blocage de 5 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 7 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31/12/2019), vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants, sur option :

- **Soit l'intégralité de votre versement constitue une souscription en vue d'une réduction ISF et vous pouvez bénéficier :**
 - d'une réduction d'ISF, plafonnée à 18 000 euros, correspondant à 50% de votre versement net (hors droits d'entrée), pondérée par le pourcentage du fonds investi dans les sociétés éligibles (100%), soit 50% de réduction ISF, en l'état actuel de la réglementation,
 - à l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).
- **Soit l'intégralité de votre versement constitue une souscription en vue d'une réduction IR et vous pouvez bénéficier :**
 - d'une réduction d'impôt de 18 % d'un montant maximum d'investissement de 12 000 euros pour un célibataire, 24 000 euros pour un couple,
 - à l'échéance, d'une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).



Stratégie d'investissement

PRINCIPES DE SÉLECTION DES PME

Mix actions / Obligations donnant accès au capital

A PLUS E-BUSINESS 12 sera investi à 100% de son actif net en sociétés éligibles au dispositif de la loi TEPA dont :

- 40% minimum en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital.
- 60% soit en titres obligataires donnant potentiellement accès au capital de sociétés (obligations convertibles (« OC »), obligations à bons de souscriptions d'actions (« OBSA »),...), soit en actions.

L'investissement en titres obligataires aura pour objectif d'offrir au fonds un profil atypique en termes de perspectives de rendement (sous forme de coupons, primes de non conversion et/ou plus-values potentielles), mais aussi en termes de risques (risque lié à l'investissement en obligations convertibles, risque de taux, risque de crédit).

Le processus de sélection vise à sélectionner des sociétés proposant des modèles avec une récurrence de cash flow et une bonne visibilité sur le moyen terme qui permette une liquidation du fonds au terme de la 5^{ème} année.

Sociétés cotées

Une partie du portefeuille pourra être investie dans des sociétés cotées sur des marchés non réglementés (Alternext, Marché Libre). Les investissements seront réalisés de manière opportuniste en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les sociétés qui peuvent bénéficier d'un potentiel de hausse dans le cadre d'une sortie de crise à moyen terme. Ces investissements participeront à la gestion de la liquidité du fonds dans la perspective d'un remboursement après 5 ans.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement en sociétés non cotées.

UNE GESTION CONFIEE À UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

A Plus Finance compte déjà près de 70 m€ investis dans une vingtaine de sociétés issues de la filière numérique. Cet historique place l'équipe de gestion d'A Plus Finance comme l'un des investisseurs majeurs dans cette industrie. Cette reconnaissance donne accès à un grand nombre de PME, permettant de sélectionner les plus qualifiées.

A PLUS E-BUSINESS 12

Forme juridique : A PLUS E BUSINESS 12 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 31/12/2012
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous
Durée de blocage des rachats : 5 à 7 ans
Code ISIN : FR0011198886

FRAIS

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1^{er} exercice comptable.

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégataire administratif et comptable.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0.71	0.71
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.39	1.3
Frais de constitution	0.16	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.5	N/A
Frais de gestion indirects	0.003	N/A
Total	[D] = 4.76	[C] = 2.01

RESPECT DES CRITÈRES D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 DES FCPI GÉRÉS PAR A PLUS FINANCE

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2011	Date maximum d'atteinte du ratio d'actifs éligibles
A plus Innovation 3 (en cours de liquidation)	Décembre 2003	73.07%	31/05/2006
A Plus Innovation 4	Décembre 2004	73%	31/05/2007
A Plus Innovation 5	Décembre 2005	73.18%	31/05/2008
A Plus Innovation 6	Décembre 2006	67.06%	31/05/2009
A Plus Innovation 7	Décembre 2007	60.96%	31/05/2010
A Plus Planet	Décembre 2007	64.29%	31/05/2010
A Plus Croissance	Mai 2008	60.96%	30/04/2011
A Plus Innovation 8	Décembre 2008	61.75%	30/04/2011
A Plus Planet 2	Décembre 2008	61.40%	31/05/2011
A Plus Croissance 2	Mai 2009	77.13%	30/06/2011
A Plus Innovation 9	Décembre 2009	61.28%	30/09/2011
A Plus Planet 3	Décembre 2009	62.11%	30/09/2011
A Plus E-Business 10	Juin 2010	82.66%	30/04/2012
A Plus Innovation 10	Décembre 2010	19.53%	31/10/2012
A Plus E-Business 11	Juin 2011	5.72%	30/04/2013

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 à 7 années sur décision de la société de gestion à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 31 décembre 2019 au maximum), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du DICI. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément AMF : 02/03/2012

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante, détenue par son management, spécialisée dans quatre domaines d'expertises : le capital investissement, la multigestion, le financement du cinéma et l'immobilier (OPCI). À ce titre, l'équipe de 20 personnes gère plus de 400 millions d'euros d'actifs.

A Plus Finance investit en capital et en obligations convertibles dans tous les secteurs de croissance, principalement dans les domaines des technologies de l'information, de l'industrie, du e-commerce et du développement durable. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de performance.



Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 300 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 98 051 - RCS 420 400 699 Paris
8 rue Bellini 75116 Paris - France - Tél. : 33 (0)1 40 08 03 40
www.aplusfinance.com